



Lois contre le bruit.....et démarche

Par **justine7879_old**, le **07/11/2007** à **08:32**

bonjour!

voilà ne sachant pas où je devais vraiment poster ce message et ne sachant toujours pas si vous allez pouvoir m'aider ... je vous expose mon problème au mieux :

nous avons un énorme problème de voisinage que nous ne savons pas comment résoudre: notre voisin rénove une maison depuis maintenant un an environ et n'a aucun respect vis-à-vis de nous: (il travaille très très tard sur sa maison :24h30 le soir si ce n'est pas plus...) nous avons les ouvriers toute la journée et lui le soir...

il nous dit qu'il est dans ses droits, qu'il est chez lui et que l'on n'a rien à dire... qu'il est allé se renseigner et qu'il n'a rien à se reprocher....

cela commence à nous rendre assez stressé.... surtout que mon enfant dort assez mal le soir à cause de cela...

il fait énormément de bruits jusqu'à environ 20h30 et après le reste c'est du simple bruit mais qui à force énerve....

il a une grange mitoyenne à notre maison: je voudrais savoir si il a le droit d'y travailler tard (23h.....)

je commence à avoir assez peur si vraiment il a le droit de faire tout cela car il ne pense pas à sa maison et à sa petite famille..... nous devons supporter les bruits pour lui c'est normale de travailler comme cela

mais il n'y a pas que ça: il n'a fait aucune demande à la mairie pour monter ça maison d'un étage en plus!!!!!! il a monté son toit de plus d'un mètre! il n'a même pas osé remplir son dossier de permis de construire....

nous avons des photos avant les travaux pour prouver la chose mais ne savons pas les démarches....

alors je voudrais savoir si il a y possibilité de faire quelques chose ou si il est dans ces droit pour le bruit
et je voudrais aussi savoir les démarche qu'il faut que je fasse pour sa maison:

je vous remercie d'avance
en espérant avoir poster mon message ou il fallait....
justine

Par **justine7879_old**, le **07/11/2007** à **08:42**

pour renseignement , nous en avons deja parler à notre mairie qui n'a absolument rien fait pour nous aider si se naie de nous dire d'aller trouver la gendarmerie.... qui nous a dit: qu'il avait le droit de travailler de 07h à 22h!!! se qui je trouve est deja enorme!!!!